

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier.

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN

Département (s) : -68- Haut-Rhin

2014 - 2033

Surface cadastrale 20,5778 ha

Surface retenue pour la gestion 20,58 ha

Altitudes extrêmes : 390 m - 420 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Alsace

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

**Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt**

Service Régional de l'Economie Agricole
et Forestière

Département du Haut-Rhin
Forêt Communale de WALDIGHOFFEN
Contenance cadastrale : 20,5778 ha
Surface de gestion : 20,58 ha
Révision d'aménagement forestier
2014-2033

**Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'aménagement de la forêt de
WALDIGHOFFEN
pour la période 2014-2033**

**Le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du département du Bas-Rhin,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du Code Forestier,
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Alsace approuvé en date du 31 août 2009,
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 juin 1996 réglant l'aménagement de la forêt communale de Waldighoffen pour la période 1993 – 2012,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012/94 du 19 novembre 2012 portant délégation de signature à M. Eric MALLET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Waldighoffen en date du 04 décembre 2012, déposée à la Sous-Préfecture de Altkirch le 02 janvier 2013, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté,
- SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

ARRETE

Article 1 : La forêt communale de WALDIGHOFFEN, département du Haut-Rhin, d'une contenance de 20,58 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction sociale tout en assurant sa fonction écologique et de protection physique dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 20,58 ha actuellement composée de chêne (33 %), de hêtre (27 %), de frêne (15 %), de charme (8 %), d'aulne glutineux (6 %), d'épicéa (7 %), de merisier (3 %) et autres feuillus (1 %).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 13,14 ha et en futaie irrégulière sur 7,44 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne pédonculé (15,31 ha) et le hêtre (5,27 ha). Les autres essences seront maintenues ou favorisées comme essences d'accompagnement.

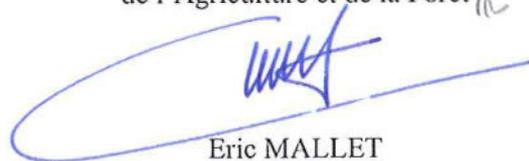
Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2014-2033) :

- la forêt sera divisée en 4 groupes de gestion :
 - un groupe de régénération, d'une contenance de 2,67 ha, au sein duquel aucun peuplement ne sera nouvellement ouvert en régénération ; la totalité du groupe sera parcourue par une coupe définitive au cours de la période ;
 - un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 7,44 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée selon une rotation de 8 ans ;
 - un groupe d'amélioration, d'une contenance de 8,00 ha, qui sera parcouru par coupes selon une rotation de 8 ans ;
 - un groupe de jeunesse, d'une contenance de 2,47 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première coupe d'éclaircie en cours de période ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement la commune de WALDIGHOFFEN de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et cette dernière mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plan de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Alsace.

Fait à Strasbourg, le 06 juin 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



Eric MALLET

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN

Département (s) : -68- Haut-Rhin

2014 - 2033

*annexe à l'arrêté préfectoral
du 06 juin 2013
(7 pages - 7 annexes)*

Surface cadastrale 20,5778 ha

Surface retenue pour la gestion 20,58 ha

Altitudes extrêmes : 390 m - 420 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Alsace

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 04/12/2012

te de la convocation
11/2012

te d'affichage
11/2012

mbres de membres
présents au Conseil
municipal : 11
absents : 11
(procurations)

L'an 2012 le 4 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de HOFF Henri, Maire.

Présents : MM. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Mmes HERMANN Evelyne, SCHMITT Thérèse, M. SCHIELIN Jean-Claude Mmes FARNEL Isabelle, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, Mme GREINER Française.

Absents :

Excusés : DIETSCHY Fabien (procuration à M. SCHIELIN Jean-Claude)

Réf : 2 Projet de révision d'aménagement de notre forêt communale

A l'unanimité

(procurations)
r : 11
tre : 0
entions : 0

Le rendu exécutoire

es dépôt en Sous
ecture le :

2 JAN 2013

Le Maire

Henri HOFF

M. le Maire donne la parole à M. Roland Drexler, représentant l'Office national des forêts.

Il explique et présente le projet d'aménagement de la forêt communale.

L'enjeu principal de notre forêt est la production de bois. En analysant l'existant, il est constaté que les petits bois ainsi que les gros bois sont bien représentés.

Le but de l'aménagement est de renouveler les récoltes.

Il est proposé de continuer l'exploitation des futaies régulières dans les parcelles d'arbres jeunes et moyens. Dans les parcelles à gros bois, les récoltes seront étalées et les creux comblés par de nouvelles pousses.

Les essences en places sont maintenues : hêtres et chênes pédonculés sur les sols de limon, et dans les parcelles humides, des aulnes glutineux.

Quelques résineux se trouvent sur la parcelle n°6.

Dans les parcelles du groupe de régénération (n°2 et n°8 partielle), les gros bois seront récoltés pour laisser la place aux jeunes semis.

Dans les parcelles du groupe irrégulier (n° 5, 7 et 9), les gros bois seront récoltés sur une période plus longue, et les bois moyens seront laissés pour qu'ils grossissent.

Dans les parcelles du groupe d'amélioration (n° 1, 3, 4, 6 partielle), seront privilégiés les plus beaux arbres.

Les Conseillers émettent le souhait de visiter un jour la forêt communale.

Le Conseil Municipal étudie le rapport présenté par l'Office national des Forêts, concernant le projet d'aménagement de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la totalité de ce document.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

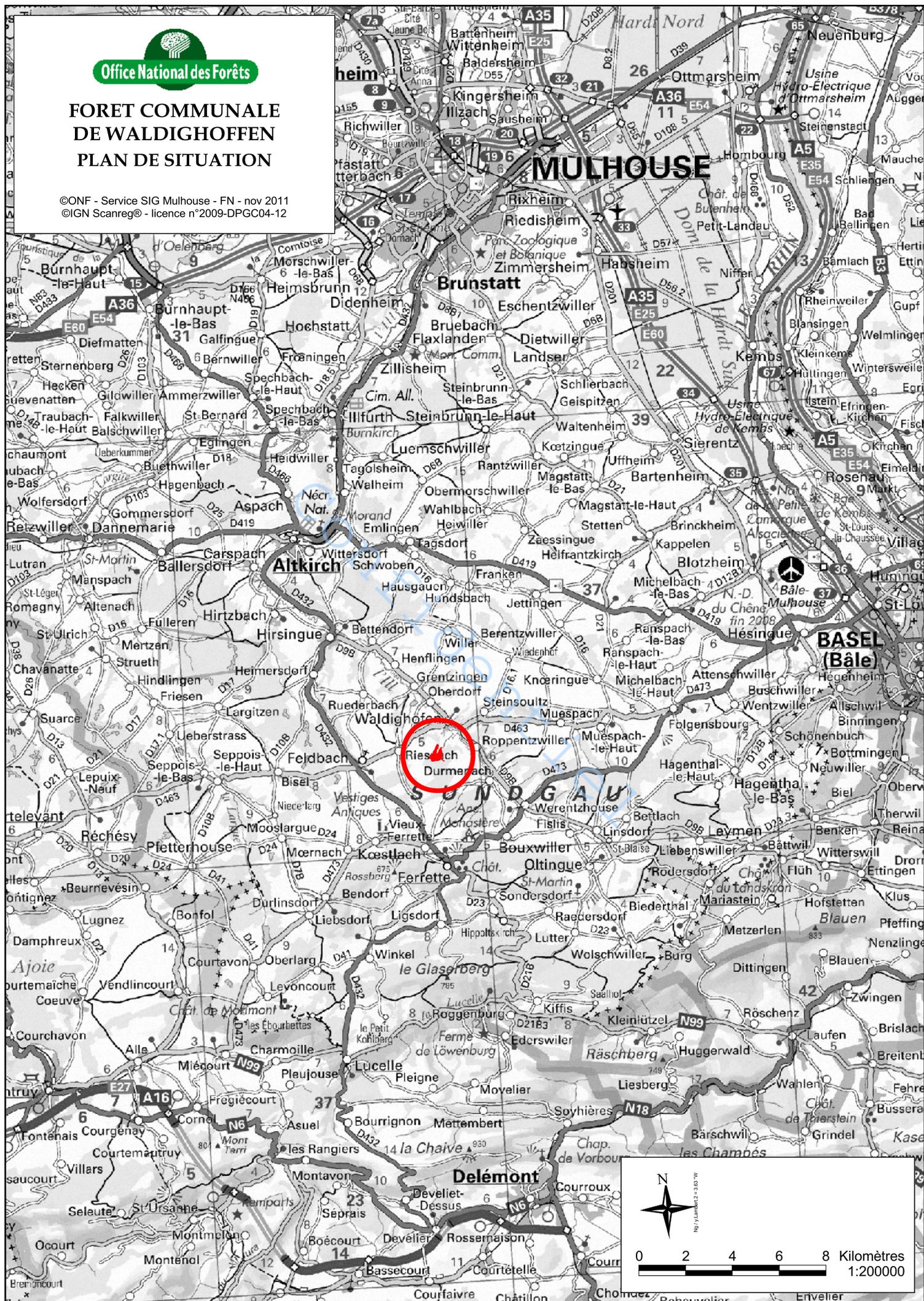
Le Maire : Henri HOFF





FORET COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN PLAN DE SITUATION

©ONF - Service SIG Mulhouse - FN - nov 2011
©IGN Scanreg® - licence n°2009-DPGC04-12



NOTE DE PRESENTATION
FORET COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN
AMENAGEMENT 2014 - 2033

Qu'est-ce qu'un aménagement forestier ?

Le document d'aménagement est un 'outil de gestion' qui répond aux exigences du code forestier. Il désigne l'ensemble des analyses, des synthèses et des choix qui déterminent les actions à conduire sur la forêt où s'applique le régime forestier, en assurant une cohérence et une vision d'ensemble, pour une période de vingt ans.

Le contexte

La forêt communale (20.58 ha) fait partie de la région IFN Sundgau. Elle est située dans un thalweg d'axe sud - nord de faible pente, où s'écoule le Zwiegbach.

Du point de vue stationnel domine la chênaie - hêtraie sur limon neutrocline mésophile, avec un faciès plus humide en fond de vallon.

Les enjeux principaux de la forêt

De petite taille, elle présente un enjeu de production fort. Sa vocation sur le plan social demeure de type ordinaire, sauf pour les 16 ha de protection rapproché de captage. Les enjeux de biodiversité sont ordinaires et seront régulièrement améliorés par le maintien sur place d'arbres morts ou à cavités.

Accessoirement, elle sert de refuge au gibier et fait partie d'un lot de chasse communal. L'équilibre forêt-gibier peut être considéré comme atteint.

Les grandes options de l'aménagement

Le traitement retenu sera adapté aux structures en place, avec notamment la reconduction du traitement en futaie régulière sur près de 13 ha et le renouvellement sur 2,67 ha des peuplements les plus vieux.

Parallèlement, plus de 7 ha seront menés en futaie irrégulière, avec la recherche d'une structure étagée et des coupes multifonctionnelles : sanitaires, amélioration, récolte des bois mûrs et renouvellement ponctuel.

L'objectif sera d'obtenir des peuplements mélangés, avec une dominante de chêne.

Le programme d'action

Il prévoit, pour les coupes, un passage régulier, à rotation de 5, 6 ou 8 ans, avec intervention adaptée à la nature et à la structure des peuplements.

Pour les travaux, les interventions favoriseront la régénération. Elles concerneront aussi des nettoyages après coupe du sous-étage, en faveur des tiges d'avenir et de l'amélioration des zones de gagnages.

Bilan prévisionnel

La mise en oeuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter près de 100 m³/ an, dont 70 m³ de bois d'oeuvre ou de bois d'industrie.

Ce chiffre, est proche des récoltes passées et de l'accroissement en volume de la forêt.

La gestion préconisée assure la préservation d'un patrimoine, tout en répondant au rôle social et écologique de la forêt.

Confidentiel

Éléments signalétiques et administratifs

Situation administrative

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN

N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)

N° ONF de la région nationale IFN de référence	422- Sungdau
Schéma régional d'aménagement de référence	Alsace

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du	

Période d'application	année
Année début aménagement	2014
Année échéance aménagement	2033

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de WALDIGHOFFEN	F09000D	20,5778 ha	17/06/1996	1993	2012

Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	20,5778 ha
Surface retenue pour la gestion	20,58 ha
Surface boisée en début d'aménagement	20,58 ha
Surface en sylviculture de production	20,58 ha

Commentaires associés : La superficie n'a pas changé depuis 1993.

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	390 m	420 m

Commentaires associés : voir Annexe 2

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Total
	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	fort	
Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	21
Biodiversité		ordinaire	reconnu	fort	21
Paysage, accueil, eau potable		local	reconnu	fort	21
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	21
	21				21

Commentaires associés :

La forêt est située sur limons profonds, avec un enjeu de production fort (sauf chânaie - hêtre sur cailloutis sur 1,48 ha)
Du point de vue de l'écologie elle répond à un enjeu ordinaire (pas de classement spécifique relatif à l'environnement)
Nous sommes en présence d'un périmètre rapproché de protection des captages d'une surface de 14,22 ha, qui induit un enjeu social reconnu.
Enfin, l'enjeu de protection contre les risques naturels est négligeable.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Forêt de protection (foncière)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales ou régionales			
Réserve biologique intégrale (RBI)			
Réserve biologique dirigée (RBD)			
Protection de biotope			
Site inscrit			
Site classé			
Monuments historiques inscrits			
Monuments historiques classés			
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	14 ha	Com com III et Gersbach	Prise en compte dans la gestion
Autres (libellé à formuler dans cette case)			
Autres (libellé à formuler dans cette case)			

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Charte Forestière de Territoire			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I			
ZNIEFF de type II			
Plan de prévention des risques naturels prévisibles			
Plan de prévention risques incendie			
Zone de rétention eau			
Réserve nationale de chasse			
Pastoralisme			
Autres (libellé à formuler dans cette case)			
Autres (libellé à formuler dans cette case)			
Parc régional, Charte, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...		pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions	

Éléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Menaces fortes		
Problèmes sanitaires graves		pas de menace particulière répertoriée
Déséquilibre grande faune / flore		
Incendies		
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	1 ha	épicéa pour une faible proportion

Éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	1 ha	Berges du Zwiegbach sur 350 ml de part et d'autre
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1 ha	Berges du Zwiegbach sur 350 ml de part et d'autre
Protection du patrimoine culturel et mémoriel		
Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
Pratique de l'affouage		
Dispositifs de recherche		
Importance sociale ou économique de la chasse		

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...		aucun élément particulier recensé

Peuplements et milieu naturel

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée	Commentaires associés :
Chêne pédonculé	33%	chêne pédonculé dominant, avec quelques rares chênes sessiles autres feuillus : érables sycomore et champêtre, tilleul à petites feuilles, peuplier tremble autres résineux pour mémoire : sapin pectiné, douglas, pin sylvestre, mélèze d'Europe
Hêtre	27%	
Frêne commun	15%	
Charme	8%	
Aulne glutineux	6%	
Epicéa commun	7%	
Merisier	3%	
Autres Feuillus	1%	
100%		

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	Commentaires associés :
Type			Voir clé d'identification des types de structure en Annexe L'inventaire de 2011 répartit la forêt en six types de peuplements dont le détail figure dans le tableau.
11 - Peuplements à petits bois	2,47	12%	
12 - Peuplements à petits bois avec bois moyen	3,89	19%	
21 - Peuplements à bois moyen avec petit bois	0,52	3%	
22 - Peuplements à bois moyen	3,59	17%	
53 - Irrégulier à gros bois	8,74	42%	
C3 - Peuplements clair à gros bois	1,37	7%	
TOTAL	20,58		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	Commentaires associés :
Type			La potentialité des stations forestières est très majoritairement supérieure à un accroissement de 6 m ³ /ha/an et donc à enjeu de production fort (gradient directement fonction de l'inventaire des stations forestières existantes). La notion d'unité stationnelle est la synthèse des types forestiers, des sols et du climat. Elle améliore la connaissance du milieu, pour notamment en déduire les essences adaptées. Le tableau donne le détail des trois types de stations forestières présent. Les stations forestières énoncées ci-dessus correspondent à la hêtraie chénaie (68%) et à la chénaie pédonculée frénaie (32%) dans les DRA /SRA).
S IV1 Chénaie-hêtraie sur cailloutis neutrophile	1,48	7%	
S V2 Chénaie-hêtraie sur limon neutrocline mésophile	12,60	61%	
S VIII Chénaie pédonculée - frénaie hygrocline à mésohygrophile riche sur limon	6,50	32%	
TOTAL	20,58		

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

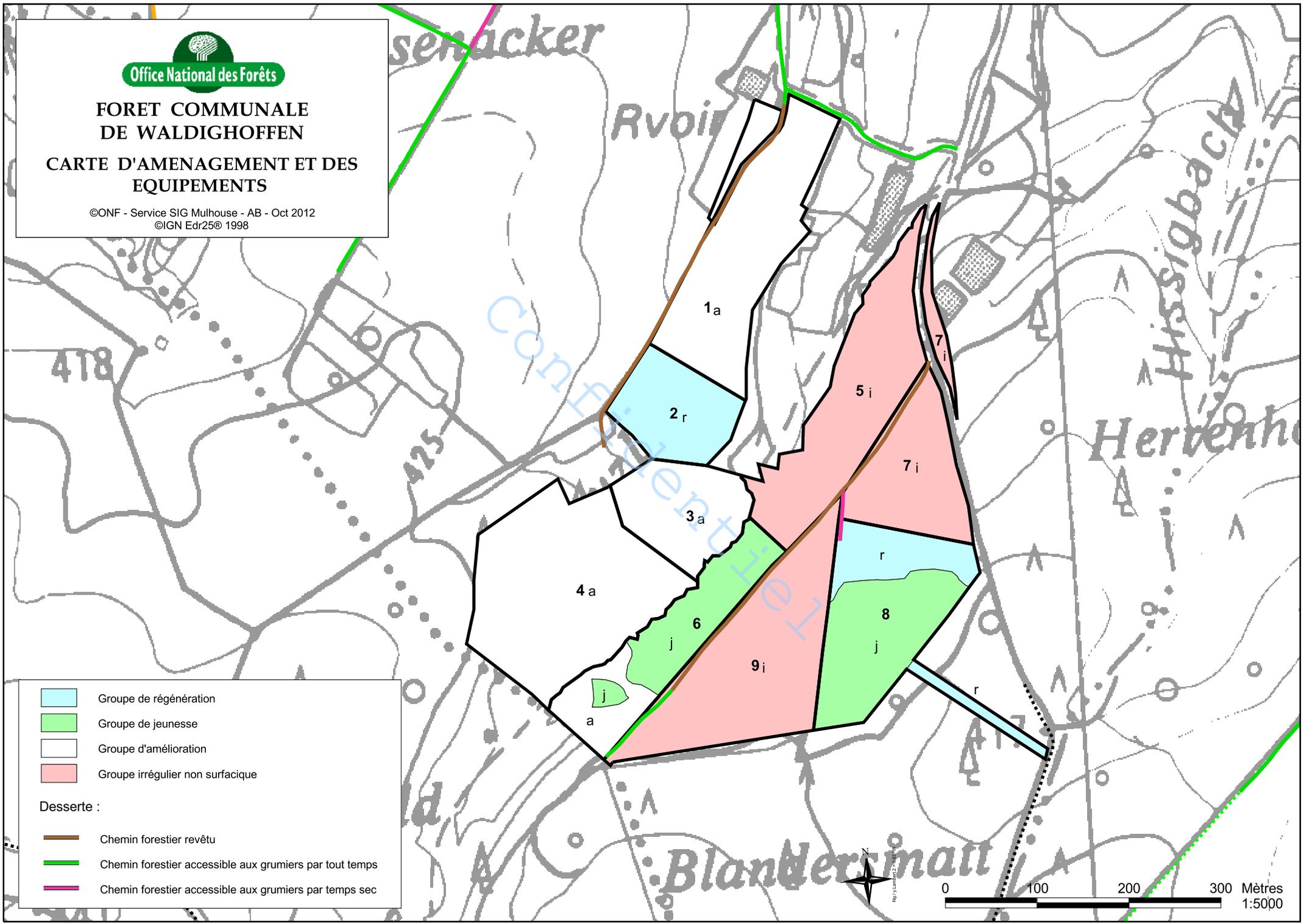
1. Carte d'aménagement et des équipements
2. Carte des peuplements
3. Carte des stations
4. Carte des essences objectif
5. Carte des essences
6. Carte des protections.



**FORET COMMUNALE
DE WALDIGHOFFEN**

**CARTE D'AMENAGEMENT ET DES
EQUIPEMENTS**

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - Oct 2012
©IGN Edr25© 1998



-  Groupe de régénération
-  Groupe de jeunesse
-  Groupe d'amélioration
-  Groupe irrégulier non surfacique

- Desserte :
-  Chemin forestier revêtu
 -  Chemin forestier accessible aux grumiers par tout temps
 -  Chemin forestier accessible aux grumiers par temps sec

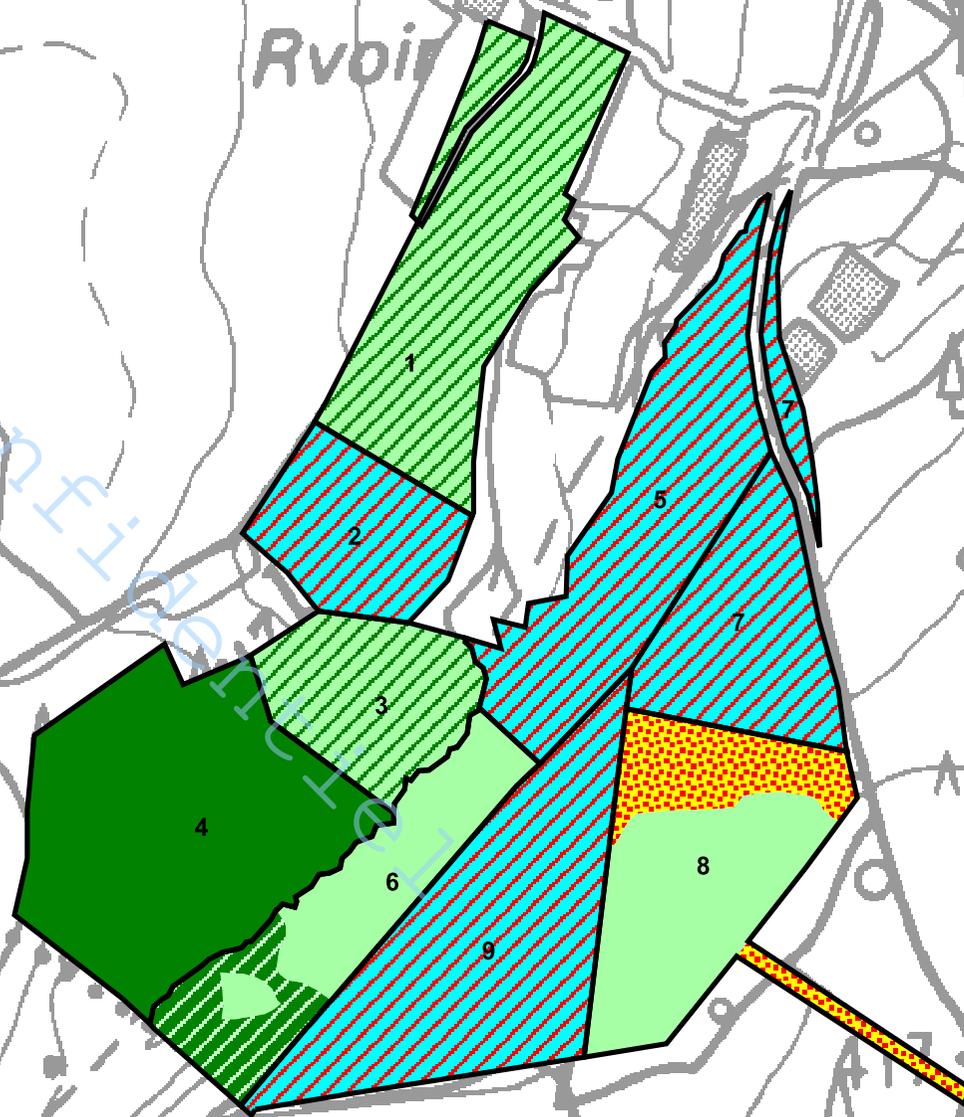


**FORET COMMUNALE
DE WALDIGHOFFEN**

CARTE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - nov 2012
©IGN Edr25© 1998

-  Clair à Gros Bois (C3)
-  Régulier à Petits Bois et Perches (11)
-  Régulier à Petits Bois avec Bois Moyens (12)
-  Régulier à Bois Moyens avec Petits Bois (21)
-  Régulier à Bois Moyens (22)
-  Irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois (54)
-  Irrégulier à Gros Bois (53)

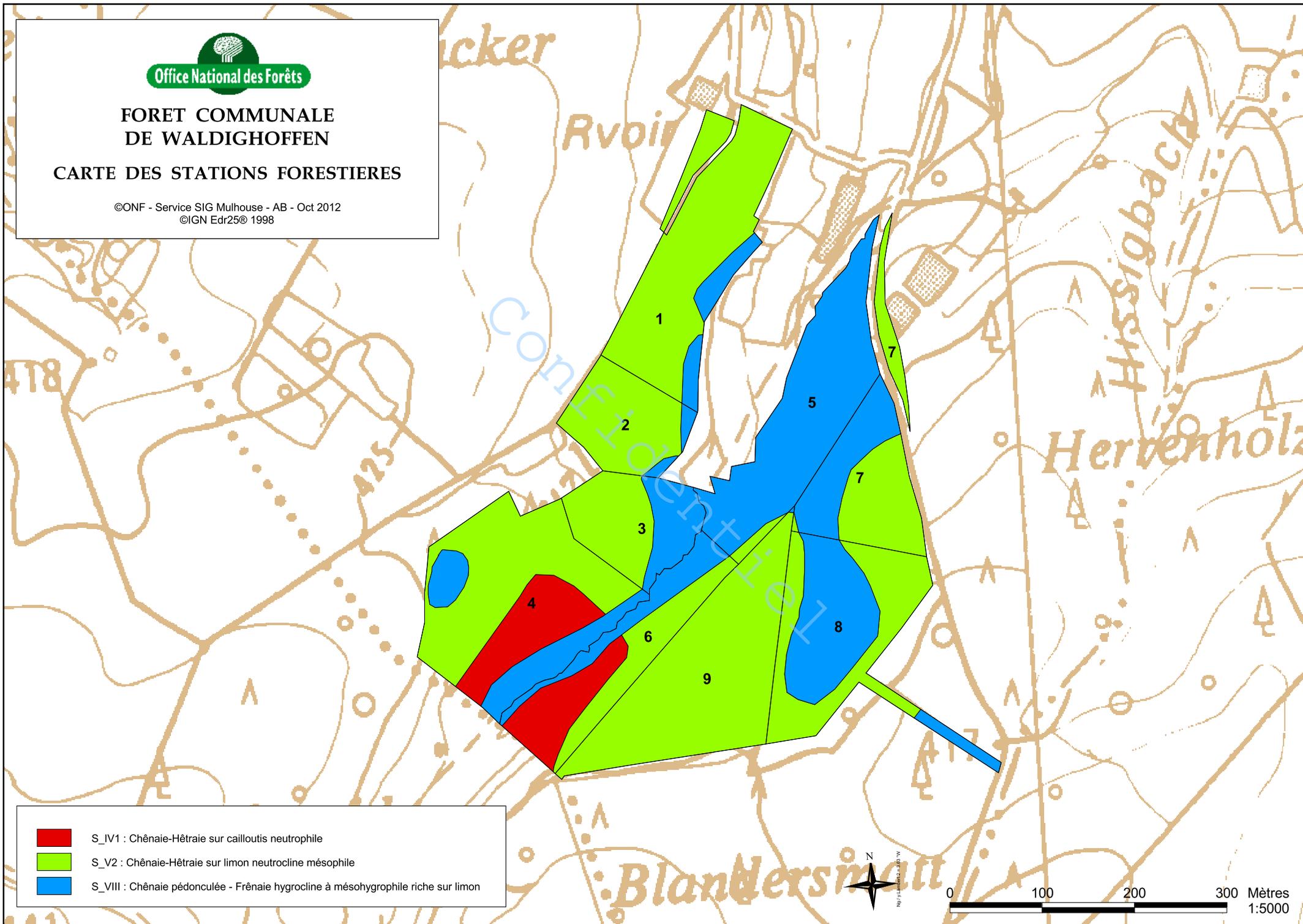




**FORET COMMUNALE
DE WALDIGHOFFEN**

CARTE DES STATIONS FORESTIERES

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - Oct 2012
©IGN Edr25© 1998



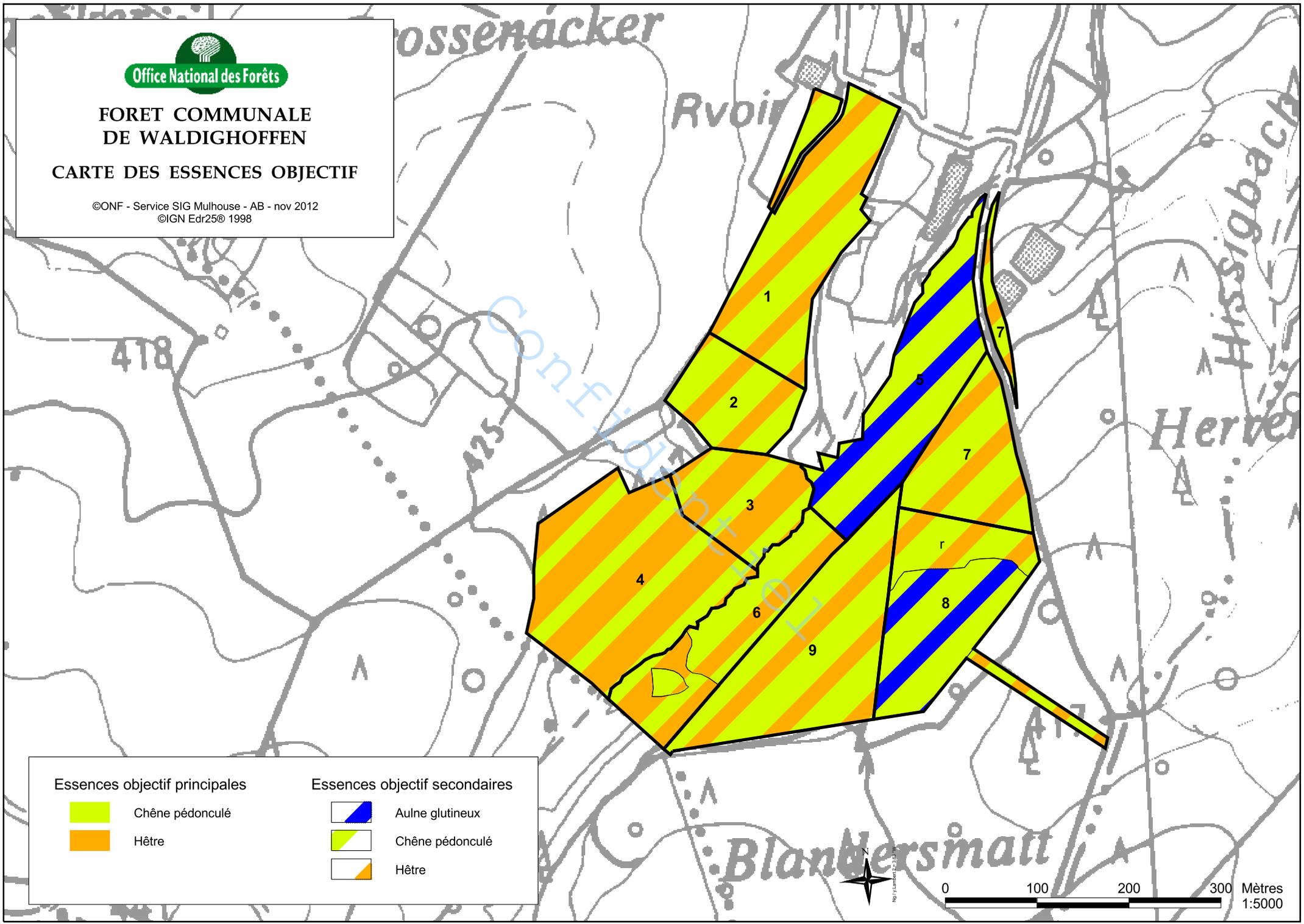
-  S_IV1 : Chênaie-Hêtraie sur cailloutis neutrophile
-  S_V2 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutrocline mésophile
-  S_VIII : Chênaie pédonculée - Frênaie hygrocline à mésohygrophile riche sur limon



FORET COMMUNALE
DE WALDIGHOFFEN

CARTE DES ESSENCES OBJECTIF

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - nov 2012
©IGN Edr25© 1998



Essences objectif principales

- Chêne pédonculé
- Hêtre

Essences objectif secondaires

- Aulne glutineux
- Chêne pédonculé
- Hêtre



**FORET COMMUNALE
DE WALDIGHOFFEN**

CARTE DES ESSENCES FORESTIERES

©ONF - Service SIG Mulhouse - AB - Juil 2012
©IGN Edr25© 1998

